

Aide, commerce et partenariats économiques : ce que les données révèlent pour le Canada

Alors que le Canada s'est fixé pour objectif de doubler ses exportations vers les pays hors États-Unis d'ici 2035, on s'intéresse de plus en plus à la question de savoir si l'aide internationale peut également favoriser la diversification commerciale. **Une nouvelle étude commanditée par Coopération Canada et menée à la Norman Paterson School of International Affairs** apporte des éléments de réponse opportuns à cette question.

S'appuyant sur des recherches canadiennes antérieures, cette étude examine la relation entre l'aide publique au développement (APD) canadienne et les exportations canadiennes vers 155 pays partenaires entre 1989 et 2024. Ses conclusions suggèrent que la coopération au développement peut contribuer à l'établissement de relations commerciales à long terme, tout en soulignant les limites d'une approche consistant à considérer l'aide principalement comme un instrument commercial.

Dans un contexte de restrictions budgétaires, d'instabilité mondiale et d'intérêt renouvelé pour le lien entre commerce et développement, cette étude offre des orientations importantes sur la manière dont le Canada peut établir des partenariats économiques plus solides sans compromettre l'objectif de réduction de la pauvreté ni l'efficacité au développement de son aide internationale.

L'aide bilatérale canadienne peut contribuer à l'établissement de relations économiques à long terme, mais elle ne doit pas être détournée pour servir d'outil de promotion des exportations à court terme. Les résultats dépendent fortement du contexte national et du type d'aide. L'aide axée sur la lutte contre la pauvreté et l'aide humanitaire doivent être préservées et évaluées à l'aune des résultats en matière de développement et d'aide humanitaire ; elles ne doivent pas être considérées comme des moteurs principaux d'intérêts commerciaux.

Principales conclusions

1 Les retombées positives sur les exportations se manifestent à moyen et long terme.

Dans le modèle filtré retenu pour l'étude, chaque dollar d'APD bilatérale nette était associé à environ quatre centimes d'exportations canadiennes supplémentaires quatre à cinq ans plus tard. Cela suggère que l'aide peut contribuer à établir des relations, à renforcer les institutions et à développer les capacités économiques qui favorisent les échanges commerciaux futurs, mais qu'elle ne constitue pas un levier majeur ni automatique pour les exportations.

2 Le contexte national importe davantage que le montant total de l'aide.

C'est dans les pays à revenu intermédiaire inférieur que la relation positive la plus marquée a été observée. Sur l'ensemble de la période 1989-2024, chaque dollar d'APD bilatérale nette versée à ces pays était associé à environ sept centimes supplémentaires d'exportations canadiennes deux ans plus tard et à neuf centimes un an plus tard.

3 La composition du portefeuille d'aide du Canada contribue à expliquer ces résultats globaux mitigés.

Depuis 2015, une part plus importante de l'aide bilatérale canadienne a été allouée à des pays touchés par des conflits, en situation de fragilité et donc dotés d'un faible pouvoir d'achat, ainsi qu'au cours de chocs mondiaux majeurs, notamment la pandémie de COVID-19.

Entre 2016 et 2022, environ 69 % à 74 % de l'APD bilatérale du Canada a été destinée à des pays fragiles. Ces pays ont généralement une capacité d'achat immédiate plus limitée en biens et services canadiens, tandis qu'une grande partie de l'aide est orientée vers des objectifs humanitaires, de réduction de la pauvreté et de stabilisation.

4 L'aide au commerce ciblée pourrait présenter un potentiel commercial plus important.

L'étude met en évidence un lien potentiellement significatif, bien que préliminaire, entre l'aide au commerce ciblée et les exportations canadiennes. Elle estime que chaque dollar d'aide bilatérale au commerce a généré environ 14,09 dollars d'exportations canadiennes trois ans plus tard. Compte tenu de l'ampleur et du caractère préliminaire de cette estimation, celle-ci doit être interprétée avec prudence. Ce résultat souligne la nécessité de mener des recherches plus approfondies et pourrait éclairer la conception d'initiatives pilotes soigneusement évaluées. Aux fins de la présente analyse, l'aide au commerce comprend une partie de l'aide bilatérale destinée aux infrastructures économiques, aux secteurs productifs, ainsi qu'aux politiques et réglementations commerciales.

Implications politiques

Le Canada ne devrait pas chercher à attribuer la même fonction à chaque dollar consacré à l'aide.

L'aide axée sur la lutte contre la pauvreté et l'aide humanitaire doivent être préservées et évaluées à l'aune des résultats en matière de développement et d'aide humanitaire. Lorsque les pays disposent de capacités productives et qu'il existe une véritable adéquation entre les priorités locales et les opportunités économiques, le Canada peut recourir à des instruments supplémentaires ciblés pour renforcer les capacités commerciales et les partenariats économiques à long terme.

1 Protéger l'APD axée sur la lutte contre la pauvreté.

Maintenir un noyau protégé d'au moins **5,5 milliards** de dollars par an pour la réduction de la pauvreté, les interventions humanitaires et les contextes les plus vulnérables. Ces investissements doivent être évalués à l'aune des résultats en matière de développement et d'aide humanitaire.

2 Utiliser des instruments différents pour des objectifs différents.

Ne pas réorienter l'APD axée sur la lutte contre la pauvreté vers des objectifs commerciaux à court terme. La promotion du commerce doit être financée par des enveloppes budgétaires dédiées au commerce et à la politique économique, tandis que les instruments ciblés de développement commercial doivent être supplémentaires et clairement définis.

3 Étendre l'aide au commerce ciblée lorsque les conditions s'y prêtent.

Mettre en place des projets pilotes et évaluer le soutien apporté aux infrastructures économiques, aux capacités de production, aux entreprises locales, aux coopératives, aux chaînes de valeur régionales et à

la facilitation des échanges, en particulier dans les pays où les priorités des partenaires et les conditions du marché créent des opportunités réalistes pour un commerce à plus long terme.

4 Maintenir des garde-fous clairs en matière de développement.

Tous les programmes de développement liés au commerce doivent rester non liés, pilotés localement, transparents et supplémentaires, tout en favorisant la création de valeur locale, le travail décent, l'égalité des genres, les droits humains et la durabilité environnementale.

5 Mesurer les résultats en fonction du contexte et dans la durée.

Évaluer séparément l'aide humanitaire, les programmes axés sur la lutte contre la pauvreté et l'aide au commerce. L'évaluation doit tenir compte du contexte national et reconnaître que les effets commerciaux peuvent mettre plusieurs années à se manifester.

6 Renforcer la base de données factuelles.

Mener des recherches supplémentaires et des projets pilotes évalués de manière indépendante afin d'identifier quelles formes d'aide au commerce produisent les meilleurs résultats en matière de développement et dans quelles conditions elles favorisent également les relations économiques canadiennes à long terme.